

TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

RÉSOLUTION D'APPUI AUX MÉMOIRES DE LA COURONNE NORD CONCERNANT LE PROJET DE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE D'HABITATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a déposé, pour consultation, un projet de Politique métropolitaine d'habitation;

ATTENDU QUE la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale de la CMM tiendra des consultations publiques sur le projet de Politique métropolitaine d'habitation du 7 au 14 septembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de Politique métropolitaine d'habitation de la CMM vise à favoriser une plus grande cohérence des interventions en habitation à l'échelle métropolitaine afin que chaque ménage du Grand Montréal ait accès à un logement décent et à faire en sorte que cette habitation participe à l'émergence de quartiers de qualité favorisant les déplacements actifs et en transport collectif et offrant des services de proximité;

ATTENDU QUE l'habitation est une responsabilité partagée entre les municipalités et les gouvernements fédéral et provincial;

ATTENDU QUE la CMM est fortement impliquée dans le financement du logement social et communautaire du Grand Montréal en y ayant consacré près de 800 M\$ depuis sa création, à même les cotes parts des 82 municipalités membres;

ATTENDU QUE les municipalités exercent un rôle très important en matière d'habitation en ayant une connaissance fine des besoins de leur population et en exerçant des responsabilités importantes dans la gestion de l'habitation et dans l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE les municipalités et MRC de la couronne Nord accueillent positivement le projet de Politique métropolitaine d'habitation de la CMM;

ATTENDU QUE les mémoires transmis par la couronne Nord à la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale couvrent l'ensemble des vingt (20) municipalités de la couronne Nord;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de crise de l'accessibilité du logement dans la région métropolitaine de Montréal, l'habitation s'impose désormais en tête de liste des préoccupations de la population et des élus municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités de la couronne Nord sont mobilisées autour des enjeux relatifs à l'habitation abordable et souhaitent participer activement à la mise en place de solutions durables à la crise actuelle du logement;

ATTENDU QUE des actions doivent être prises à court, moyen et long termes afin de développer une offre résidentielle suffisante, diversifiée et adaptée aux besoins évolutifs de la population des cinq (5) secteurs de la CMM;

ATTENDU QUE le projet de Politique métropolitaine de l'habitation de la CMM doit tenir compte de la grande diversité des réalités urbaines cohabitant sur le territoire métropolitain;

ATTENDU QUE le projet de Politique métropolitaine d'habitation de la CMM doit soutenir les orientations et objectifs d'aménagement du PMAD;

IL EST RÉSOLU :

D'appuyer les recommandations énoncées dans les mémoires transmis par les municipalités et les MRC de la couronne Nord à la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale de la CMM;

De recommander à la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale de la CMM que la Politique métropolitaine de l'habitation de la CMM :

- Tienne compte des réalités territoriales locales des municipalités et des MRC de la couronne Nord;
- Doit constituer un cadre de référence à partir duquel les municipalités et les MRC de la couronne Nord et les autres secteurs de la CMM peuvent s'appuyer pour développer leur propre stratégie de développement de l'habitation abordable et durable;
- Soit accompagnée d'un plan d'action énonçant les priorités d'intervention, l'échéancier de réalisation à court, moyen et long termes, ainsi que les rôles et les responsabilités des différentes organisations;

De transmettre copie de cette résolution à la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale de la CMM et à la direction générale de la CMM.

Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN

Le 30 août 2022